



## Info Passerelle École

Bonjour!

La majorité des milieux de garde utilise l'ensemble des outils de La Passerelle. Les parents sondés apprécient les documents. Ils se disent rassurés devant cette transition importante et nomme connaître davantage les habiletés à encourager.

L'information se retrouvant dans les documents «**Service de garde à l'enfance**» et «**Parent**», offrent la possibilité à l'enseignante de connaître les enfants avant leur arrivée à l'école. Il est possible de mettre les stratégies gagnantes en place pour mieux les accueillir et ainsi éviter les surprises.

Les parents sont heureux de pouvoir transmettre le vécu de leur enfant par l'entremise des différents outils.



### En savoir plus...

Visitez le [www.csbf.qc.ca/LaPasserelle](http://www.csbf.qc.ca/LaPasserelle)

«**Jouer, bouger, explorer c'est la clé pour une belle rentrée!**»

### Le document parent ou service de garde à l'enfance

Ces documents sont complétés par un parent ou l'éducatrice. Ils sont généralement remis à l'école à la fin juin. Ils peuvent être remis directement à l'école ou être transféré par la CSBF. Ils permettent d'identifier les besoins et les forces de l'enfant afin de faciliter son adaptation dans son nouveau milieu.

## ÉCHÉANCIER

### Novembre

Lors de l'inscription, la secrétaire de l'école remettra à chaque enfant le **napperon de la Passerelle**. Les napperons seront acheminés à l'école par la CSBF. On y retrouve des idées d'activités pour préparer les enfants aux futurs apprentissages scolaires par l'entremise des principales habiletés à encourager.

### Juin

Remise des documents **Service de garde à l'enfance et Parent** à l'école.

### Aout

Remettre aux parents le document **Pour mieux connaître votre enfant**. Les parents d'enfants n'ayant pas fréquenté un service de garde auront l'occasion de vous transmettre de l'information. Pour les autres, c'est une occasion d'ajuster l'information et de constater les progrès de leur enfant.

**À la rentrée, s'assurer que les documents soient à la disposition de l'enseignante et du service de garde scolaire.**